

# Les commissions municipales



À chaque début de mandat, plusieurs commissions sont créées concernant tous les domaines de l'action communale. Composées uniquement de conseillers municipaux, ces commissions ont pour rôle d'examiner et de préparer les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Elles peuvent ainsi donner un avis et proposer des pistes d'amélioration.

À Éragny il existe 9 commissions.

- [Commission affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé](#)
- [Commission culture et jumelages](#)
- [Commission finances et tarification](#)
- [Commission éducation](#)
- [Commission sports et jeunesse](#)
- [Commission travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité, embellissement de la Ville](#)
- [Commission aménagements, mobilité, urbanisme et environnement](#)
- [Commission commerces, emploi et logements](#)
- [Commission personnes handicapées, seniors, anciens combattants, petite enfance et intergénérationnel](#)

Liens utiles

[Les syndicats intercommunaux et autres organismes](#)